

Monsieur le Président
Communauté de communes
Rhône Crussol
1278 rue Henri Dunant
BP249
07502 GUILHERAND-GRANGES
cedex

Rovaltain, le 25 juillet 2019

Nos réf : LB/JPV-OB-JF 52

Objet : Avis sur le projet de modification du PLU de Saint-Péray

Monsieur le Président,

Vous nous avez fait part du projet de modification du PLU de la commune de Saint-Péray et nous vous en remercions.

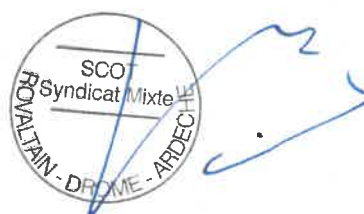
Après analyse par les services du Syndicat mixte ce projet de modification n'appelle pas de remarque de notre part.

Toutefois, à titre d'observation, nous regrettons que les hauteurs maximales des bâtiments en zone Ui et particulièrement en zone Uib aient été réduites. A travers ses orientations et objectifs, le SCOT encourage la densification des zones d'activités notamment en favorisant la surélévation de bâtiments ou la réalisation de bâtiments d'activités de plusieurs niveaux.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sincères salutations.

Lionel BRARD
Président

	ATTR	INFO		ATTR	INFO
Président			Assainissement /OM		
Vice-Présidents 1 2 3 4 5 6 7 8 9 10 11			Espaces nat/Rivières		
			Tourisme/Comm		
Bureau :			DST		
DGS			ADS/Logement	X	
Finances					
Personnel					
DGA					
Economie					



Copie : M. Le Maire de Saint-Péray